

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 117 (1972)  
**Heft:** 9

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

**Rédacteur en chef:** Major EMG M.-H. Montfort

**Administrateur:** Major E. Juvet

**Administration et édition:**

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.  
Chèques post. 10-5209 – **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.  
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

---

<b>TARIF DES ABONNEMENTS:</b>	<b>Suisse</b>	1 an: Fr. 22.—	<b>Prix du numéro</b> Fr. 2.50
	<b>Etranger</b>	1 an: Fr. 27.—	

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.  
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

---

## Aperçu de l'armée suisse

### *Avertissement*

Très souvent les officiers suisses rencontrent des officiers d'autres pays et constatent combien ces derniers font preuve d'intérêt pour nos institutions militaires. Or notre armée de milices a des caractéristiques si différentes de toutes les autres armées qu'il est fort malaisé d'en faire comprendre les traits essentiels et les plus originaux à des étrangers.

La Revue militaire suisse a pensé qu'il pourrait être utile à ses abonnés de disposer d'une petite étude d'initiation. Elle a donc inséré dans le présent fascicule de la RMS un bref « Aperçu » rédigé par une personne habituée à informer des personnalités étrangères des particularités de notre armée et à répondre à leurs questions souvent inattendues.

### I. INTRODUCTION

Le système militaire suisse, dit de milice, est foncièrement différent de celui de la plupart des autres Etats mais analogue à celui que connaissent la Suède et Israël.

Le système suisse est déjà fort ancien et entré dans les mœurs. Il n'est pas question ici d'en vanter les avantages ou relever les inconvénients, mais on doit dire que les Suisses, à part les opposants de principe à l'armée et à l'autorité, y croient et l'estiment encore viable en notre époque de technicité poussée. Il est vrai que ce système n'a pas subi l'épreuve de la guerre; sa valeur n'est donc pas « prouvée ». Il est simplement établi qu'il